

Conditions et modalités en vue du remboursement du coupon de 15€ lors de l'obtention d'un contrat d'entretien Vaillant par l'intermédiaire d'un installateur

- La société VAILLANT SA, dont le siège social est situé Golden Hopestraat 15 - 1620 Drogenbos, organise une opération offre de remboursement intitulée «Coupon de réduction de 15€».
- Pour tout contrat d'entretien signé par VAILLANT SA avec un nouveau bénéficiaire entre le 01.10.2021 et le 31.12.2022 inclus, effectué en Belgique, de type standard (12 mois ou 24 mois) et omnium (12 mois et 24 mois) sur des chaudières à condensation de marque Vaillant. Le participant aura droit à un remboursement unique de 15€ sur sa première facture. L'offre s'applique à maximum 1 contrat par ménage. La réduction sera déduite directement de la première facture reçue par le client (dans les deux ans maximum à partir du début du contrat, selon le type de contrat choisi et la date de la première intervention).
- Cette promotion est limitée aux 5.500 premières inscriptions.
- Toutes les demandes de remboursement doivent être introduites exclusivement via le site d'enregistrement du contrat d'entretien (self-servicevaillant.be/contract/home) ou via l'adresse email newcontract@vaillant.be et doivent être introduites avant le 15 janvier 2023. Un participant ne pourra procéder qu'à UNE SEULE demande de réduction, c'est-à-dire qu'il ne pourra compléter le formulaire qu'une seule fois. Les remboursements réclamés au-delà de la date limite ne seront pas pris en considération. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée via la poste.
- Toute demande de remboursement qui ne serait pas effectuée conformément aux conditions requises sera considérée comme nulle et non avenue. Également, toute demande incomplète ou contenant des indications erronées sera considérée comme nulle et non avenue.
- Cette promotion n'est pas cumulable avec d'autres actions sur les mêmes produits/contrats. Il ne sera donné aucune suite aux envois de formulaires de demande de remboursement tardifs ou incomplets.
- La participation à cette opération est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans agissant en dehors de toute fin professionnelle.
- Les frais inhérents à la participation à l'opération (connexion internet, etc...) sont entièrement à la charge du participant et ne pourront, en aucun cas, être réclamés à l'organisateur.
- VAILLANT SA peut, à tout moment et pour une période déterminée, exclure une personne de l'opération en cas de tromperie, d'abus, de mauvaise foi ou de violation des conditions de participation.
- VAILLANT SA décline toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation de l'opération résultant d'un cas de force majeure.
- L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications à cette promotion ou à son déroulement si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de toute interruption, report ou annulation de l'opération pour des raisons indépendantes de sa volonté. Tout cas non explicitement prévu dans le présent règlement sera tranché par l'organisateur même. Aucun recours ne sera possible contre sa décision.
- Le simple fait de participer à l'opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toutes les éventuelles difficultés d'interprétation seront tranchées par l'organisateur.